

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration

SÉANCE DU 23 MARS 2021

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT-TROIS MARS,

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 17 mars 2021, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Céline VÉRON, Nicole BERNARDIN, Véronique CHAUVEAU, William GALLEY, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON, Angelo TOCCO.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Alima TAHIRI, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Benoit AKKAOUI.

OBJET : Finances-Patrimoine – Marché « Acquisition de chaussures de sécurité et d'équipements de protection individuelle (EPI) » - Groupement de commandes constitué d'Angers Loire Métropole (coordonnateur), de la Ville d'Angers et du Centre Communal d'Action Sociale d'Angers – Appel d'offres ouvert sous la forme d'accord cadre à bons de commandes sans minimum, ni maximum, constitué de 2 lots - Autorisation de signature.

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 12 décembre 2017, le Centre Communal d'Action Sociale d'Angers a autorisé la signature d'adhésion à la convention constitutive de groupement de commandes « Fournitures courantes » constituée des membres fondateurs suivants :

- Angers Loire Métropole, désigné coordonnateur du groupement de commandes,
- La Ville d'Angers.

Le 7 octobre 2016, Angers Loire Métropole coordonnateur du groupement de commandes, a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert sous la forme d'un accord cadre à bons de commandes, sans minimum, ni maximum, en application L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique, pour répondre à l'ensemble des besoins pour l'acquisition de chaussures de sécurité et d'équipements de protection individuelle (EPI).

La consultation est composée de 2 lots :

- Lot n°1 « Acquisition de chaussures de sécurité »,
- Lot n°2 « Acquisition d'Equipements de Protection Individuelle »

L'accord cadre à bons de commandes, sans minimum, ni maximum, est passé pour une durée initiale d'un an, renouvelable trois fois de façon tacite, par périodes successives d'un an.

La remise des offres a eu lieu le 19 février 2021 – 14 heures.

A l'issue de l'analyse des offres remises par les candidats, et suite à la décision de la Commission d'Appel d'Offres du groupement du 22 mars 2021, il a été décidé d'attribuer les marchés aux opérateurs suivants :

- **Lot n° 1 « Acquisition de chaussures de sécurité »,**
 - **MARTIN HEULIN, 49124 SAINT BARTHELEMY D'ANJOU** pour une estimation de 50 948,44 € HT issue d'une simulation de commandes pour l'ensemble des membres du groupement.

- **Lot n° 2 « Acquisition d'Equipements de Protection Individuelle »,**
 - **MARTIN HEULIN, 49124 SAINT BARTHELEMY D'ANJOU** pour une estimation de 56 270,17 € HT issue d'une simulation de commandes pour l'ensemble des membres du groupement.

L'objet de cette délibération est d'autoriser, Angers Loire Métropole, coordonnateur, à signer les marchés pour chaque membre du groupement.

Les dépenses seront imputées pour :

- Le budget principal :

- Chapitre 011 « Charges à caractère général » - Imputation 60636 « Vêtements de travail »,

- Les budgets annexes :

- Groupe 1 – Dépenses afférentes à l'exploitation courante - Imputation 60623 « Fournitures d'atelier » pour les résidences autonomie,
- Groupe 1 – Dépenses afférentes à l'exploitation courante – Imputation 6066 « Fournitures médicales »

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- autorise, à l'unanimité, le représentant d'Angers Loire Métropole, en sa qualité de coordonnateur du groupement de commandes, à signer et à notifier les marchés attribués par la Commission d'Appel d'Offres du 22 mars 2021 pour le compte du Centre Communal d'Action Sociale.

Christelle LARDEUX-COIFFARD,
Présidente déléguée



Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20210323-DEL-2021-024-DE
Date de télétransmission : 26/03/2021
Date de réception préfecture : 26/03/2021